

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1315

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 19**

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* Au 4° de l'article L. 241-6, les mots : « L. 136-7, L. 136-7-1, L. 245-14 et L. 245-15, dans les conditions fixées aux articles L. 136-8 et L. 245-16 » sont remplacés par les mots : « L. 136-7 et L. 136-7-1, dans les conditions fixées à l'article L. 131-8 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.